



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2012

Présents : Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Philippe FOL, Béatrice FOL, Gisèle MEYNET, Jean-Pierre VUICHARD, Roger VESIN, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, François-Michel DREVET, Ludovic VUICHARD, Frédéric FOL, Agnès HUYTON, Jean-Louis VUICHARD.

Excusé(s) : Franck BURNET, Sophie TALLON.

Secrétaire de séance : Ludovic VUICHARD.

Le *Compte-rendu de la réunion du 31 octobre 2012* est approuvé à l'unanimité.

I. Budget 2013 : Dépenses d'investissement – crédits autorisés.

Le Conseil Municipal, en application des dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2012, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Pour le Budget Principal M14 :

* Chapitre 21 : $803\,512,30 \text{ €} \times \frac{1}{4} = 200\,878,07 \text{ €}$

II. Budget Annexe de l'eau : transfert des emprunts vers la Communauté de Communes du Genevois.

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral n°2012199-0019 en date du 17 juillet 2012, les statuts de la Communauté de Communes du Genevois ont été modifiés. A compter du 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes du Genevois assurera la gestion du service d'eau potable comprenant la production, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la réalisation de tous travaux et études nécessaires dans ce domaine. A compter du 1^{er} janvier 2013, la commune de Savigny n'exercera donc aucune compétence en matière d'eau potable.

Le Conseil Municipal décide donc de transférer tous les emprunts contractés par le budget annexe de l'eau à la Communauté de Communes du Genevois.

III. Aménagement des abords de la mairie (accès, cheminement piéton) : demande de subvention au titre de la DETR

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de restructuration de la mairie, il est prévu d'aménager les abords de la mairie par la création d'un cheminement piéton et d'une liaison

des parkings vers l'entrée de la mairie. Le coût de ces travaux est estimé à 45 010 € HT.

Monsieur le Maire précise que ce projet peut bénéficier de l'aide de l'Etat au titre de la DETR à plusieurs titres puisque il a vocation, d'une part, à rendre accessible les locaux de la mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR), et d'autre part, à créer des aménagements de sécurité aux abords d'un établissement public.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération, à l'unanimité,

- Prend note d'une dépense estimée à 45 010 € HT soit 53 832 € TTC.

- Arrête le plan de financement suivant :

Subvention DETR	13 503
Autofinancement	40 329
TOTAL	53 832

- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de constituer le dossier de demande de subvention.

IV. Tarifs des documents photocopiés ou scannés

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le secrétariat de mairie est confronté à une demande croissante de photocopies. Ces demandes concernent souvent des dossiers très volumineux, et le temps passé à reproduire ces documents est considérable.

Monsieur le Maire indique que certaines collectivités font reproduire les dossiers volumineux auprès d'une société de reprographie, et le coût demandé au requérant est alors très élevé.

Afin de garantir et maintenir un service à l'usager, Monsieur le Maire propose donc de fixer un tarif prenant en compte le temps passé pour la reproduction de documents (photocopiés ou scannés). Les prix proposés sont basés sur des prix pratiqués dans les collectivités locales.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération, à l'unanimité,

- Adopte les tarifs suivants :

	DOCUMENTS PHOTOCOPIÉS	DOCUMENTS SCANNÉS ET TRANSMIS PAR COURRIEL
Format	Tarifs en €	Tarifs en €
A4 noir et blanc verso	0,20	0,20
A4 noir et blanc recto/verso	0,40	0,40
A4 couleur recto	0,50	0,20
A4 couleur recto/verso	1,00	0,40
A3 noir et blanc recto	0,40	0,20
A3 noir et blanc recto/verso	0,80	0,40
A3 couleur recto	1,00	0,20
A3 couleur recto/verso	2,00	0,40

- Précise que les tarifs adoptés tiennent compte du temps de travail effectué par l'agent.

V. Budget Principal : décision modificative

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

Dépenses :

- cpte 6411 Personnel : + 7 800
- cpte 65736 CCAS : + 1 500

Recettes :

- cpte 7381 taxe droit mutation : + 9300

VI. Informations diverses

➤ Intercommunalité :

-Communauté de Communes du Genevois (CCG) : compétence Eau :

A partir du 1^{er} janvier 2013, la CCG assurera la compétence Eau. Sur les 17 communes, 7 communes sont en affermage, et 10 en « régie ». A Savigny, les usagers recevront une seule facture pour l'eau et l'assainissement qui sera émise par la CCG. La CCG deviendra donc le seul interlocuteur pour toutes les questions relatives à l'eau potable ou à l'assainissement avec un seul numéro d'appel : 04 50 959 960.

Les tarifs appliqués pour 2013 seront les suivants :

- * abonnement : 35 € HT
- * 1,79 € HT le m³.

Le prix moyen tout compris (taxe, abonnement, redevance) pour une consommation de 120 m³ sera donc de 1,76 € le m³ (le tarif moyen actuel à Savigny est de 1,80 € le m³).

- SIVU Accueil de l'Enfance :

Le règlement de la crèche a été modifié notamment quant au coût facturé pour les retards.

Le règlement du personnel a également été modifié, les congés non pris dans l'année seront perdus l'année suivante.

- Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache

Le lys orangé du Vuache avait disparu. Une école de Suisse a essayé de le reproduire sans succès.

Entre temps des lys orangés ont été retrouvés dans le Vuache. Une vingtaine de bulbe sont en culture.

➤ Urbanisme.

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers suivants :

- Permis de Construire OKORI Maria-Rosa : maison individuelle - Murcier
- Permis de Construire ANTHONY Ian : Agrandissement – Chef-lieu
- Permis de Construire « Les Jardins du Vuache » CAPELLI Jean-Charles : construction de 10 maisons individuelles – route du Château

Monsieur le Maire fait part de son inquiétude quant à la construction de 10 maisons individuelles sur une seule parcelle et ce à plusieurs endroits sur la commune.

➤ Effacement diffus.

Un courrier cosigné avec Antoine VIELLIARD, conseiller général, Bernard GAUD, Président de la CCG et la commune de Savigny a été distribué à tous les habitants de la commune afin de les informer sur la mise en place de l'effacement diffus. L'effacement diffus consiste à moduler de façon simultanée la consommation électrique pour éviter au réseau de devoir mettre en marche inutilement des centrales thermiques d'appoint. Monsieur le Maire propose d'installer des boîtiers Voltalis dans les bâtiments communaux.

Le Maire,
Christian BURNIER.

